

2009-02-18

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultat et dividende relatifs à l'exercice 2008

Aujourd'hui, le Conseil de régence a approuvé les comptes annuels de la Banque nationale de Belgique, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent avis concordent avec les comptes annuels.

Les comptes annuels et le rapport de gestion de la Banque nationale seront publiés intégralement le 13 mars 2009.

Résultat

Le total bilantaire s'élève à € 153,2 milliards, et le bénéfice après impôts à € 444,6 millions.

Par rapport à 2007, le total du bilan a augmenté de plus de 36 %, sous l'effet principalement de l'élargissement de l'octroi de crédits en devises à des banques belges. L'accroissement considérable du bénéfice résulte principalement de la croissance importante du volume des actifs rentables nets de la Banque.

Les produits de l'octroi de liquidités d'urgence (Emergency Liquidity Assistance - ELA) par la Banque à des banques belges en 2008, reviennent à l'Etat belge, conformément à la loi organique de la Banque (application de la règle dite des 3%). Ces produits n'ont dès lors pas influencé le bénéfice de la Banque.

Dividende

Le dividende net de l'exercice 2008 a été fixé à € 56,25. Le montant brut du dividende et le précompte mobilier s'élèvent respectivement à € 75 et € 18,75.

Ce dividende sera payable à partir du mercredi 1er avril 2009.

Ce même jour, le dividende sera automatiquement payé aux détenteurs d'actions dématérialisées, d'actions nominatives et d'actions en dépôt à découvert à la Banque nationale. Pour les détenteurs des actions au porteur le dividende sera payable à partir de ce jour contre remise du coupon n° 207 au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans ses agences.

L'action BNB cotera ex coupon à partir du vendredi 27 mars 2009.